

VILLE DE PORTNEUF

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DEMANDE DE DÉROGATION

Prenez avis que, lors de la séance ordinaire du 11 septembre 2023, à 19h30, au Carrefour municipal, situé au 500, rue Notre-Dame, Portneuf, aura lieu une assemblée publique pour consultation relativement à une demande de dérogation mineure.

La demande de dérogation mineure concerne l'immeuble situé sur le lot 2 980 195, sis au 97, rang Saint-Eustache, portant le matricule 9880 32 1770.

La demande de dérogation mineure consiste à permettre de déroger à l'article 6.2.3 du règlement de zonage #116 autorisant une marge de recul arrière pour un coin du bâtiment principal à 2 mètres au lieu de 4.5 mètres.

Les personnes qui ont un intérêt peuvent faire leurs représentations au conseil lors de cette assemblée. Les dossiers de cette demande sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures ordinaires de bureau.

DONNÉ à Ville de Portneuf, ce 23 août 2023.

France Marcotte
Greffière